

21 juillet 1943 /

7° Légion-bis.

Compagnie de l'AIN

Section de NANTUA.

Brigade de CHATIL-
LON-de-MICHAILLE.

n° 144
du 21 Juillet 1943

PROCES-VERBAL:
relatant les recher-
ches infructueuses,
de COLLET (Denis-
Alexandre Marius)
20 ans, demeurant
à Montanges (Ain)

1° EXPEDITION

Demande de retrait de la carte de travail de Mr Denis Collet, par les gendarmes de Chatillon sur ordre de leur commandant de section

1/ Déclaration de Mr Marius Collet, horloger à Montanges

.....
Nous, soussigné; FREISSEIX, (Antoine)
gendarme, à la résidence de Chatillon-de-Mi-
chaille département de l'Ain, revêtu de notre
uniforme et conformément aux ordres de nos
chefs, en tournée de Commune à Montanges (Ain),
et agissant en vertu d'une communication té-
léphonique de notre Commandant de Section, nous
prescrivant de retirer pour vérification, sur
demande de la Préfecture, la carte de travail
du Jeune Collet (Denis), nous nous sommes ren-
du au domicile de l'intéressé où, nous n'avons
pu le découvrir. Nous livrant à une enquête
nous avons reçu les déclarations suivantes:
1°/- de M. COLLET, (Marius) 47 ans, horloger,
demeurant à Montanges (Ain)
((Vous êtes dans l'impossibilité de re-
tirer la carte de travail de mon fils, car, ce
dernier n'est pas chez moi. Du reste, il n'a
pas de carte de travail, car il n'a pas été li-
béré des Chantiers de jeunesse. Normalement, il
aurait du être libéré à la fin Juin; il ne l'a
pas été du fait qu'il fait partie de la classe
1942. Il est venu en permission à la fin du
mois de Juin et, a regagné son groupement à
Cormatin le 1er Juillet. J'ai reçu une lettre
en date, du 21 Juin 1943, de M. le Commissaire
Chef de son Groupement, le 29 Juin dernier. Cet-
te lettre me faisait connaître que mon fils
était absent illégalement de son groupement
et j'étais considéré comme complice. J'ai donc
conseillé à mon fils de rejoindre immédiate-
ment.
Le 1er Juillet, lorsque mon fils a été
parti pour Cormatin, j'ai écrit à son Commandant
de Groupement pour lui indiquer que mon fils,
était parti de chez moi pour rejoindre. Depuis
cette date, je n'ai plus eu de nouvelles de mon
fils, mais j'ai toujours cru qu'il était à Cor-
matin, je serais surpris s'il avait pris une
autre direction et, dans ce dernier cas je ne
sais plus où il pourrait se trouver. Je ne
crois pas qu'il se soit réfugié chez des parents.
Mon père est un vieillard de 77 ans, je suis
certain qu'il n'est pas chez lui. J'ai un on-
cle à Chézery hameau "du Grand Essert" qui est
.....

certain, qu'il ne se trouve pas chez moi. Du reste, comme nous sommes voisins avec ses parents, il n'a aucun intérêt à quitter son domicile pour venir chez nous.)

Lecture faite, persiste et signe.

3°/-de M. COLLET (François) 77 ans, demeurant à Champfromier (Ain)

((Il y a longtemps que je n'ai pas vu mon petit Fils Denis de Montanges. Je ne sais pas où il peut se trouver actuellement. J'affirme qu'il n'est pas chez moi.)

Lecture faite, persiste et signe.

4°/- de M. ROCHAIX (Louis) 60 ans, Secrétaire de Mairie, à Montanges (Ain).

((J'avais bien vu le jeune Collet (Denis) quand il était aux Chantiers de Jeunesse. ~~et alors~~ qu'il était venu en permission chez ses parents à Montanges, dans le courant du mois de Juin. Depuis la fin du dit mois, je ne l'ai plus revu.

Il ne lui a pas été délivré de carte de travail, par la Mairie de Montanges et j'ignore où il se trouve actuellement.)

Lecture faite, persiste et signe.

Nous adressons ce jour des lettres aux Commandants des Brigades de Bellegarde et Annemasse, en leur demandant de vérifier si l'intéressé ne se trouve pas chez les parents cités dans la déclaration du père du recherché.

Un avis de recherches est adressé au Fichier de la Compagnie.

IDENTITE du RECHERCHE:

COLLET (Denis Alexandre Marius) 20 ans, cultivateur, à Montanges (Ain) né le 10 Décembre 1922
.....